ville de Chaumont, HAUTE-MARNE

A VOS MARQUES,
PRÊT, JARDINEZ !

SUR LES PAVÉS, DES FLEURS !

CHÈVREFEUILLE, GÉRANIUM, CLÉMATITE, GLYCINE… LES PLANTES NOUS PERMETTENT DE LAISSER LA NATURE S'EXPRIMER SUR LES MURS, D'APPORTER UNE TOUCHE DE CHARME, DE FRAÎCHEUR ET DE COULEUR QUI FERA SOURIRE NOS RUES.

ELLES PERMETTENT ÉGALEMENT DE DISSIMULER UN COMPTEUR, MASQUER UNE GOUTTIÈRE, ÉVITER UN TAG, ÉGAYER UN MUR… AUTANT DE SOLUTIONS FACILES ET LUDIQUES POUR EMBELLIR CHAUMONT, TOUT EN CONTRIBUANT AU RESPECT DE LA BIODIVERSITÉ.

LA VILLE DE CHAUMONT, EN PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION DU VIEUX CHAUMONT, OFFRE DÉSORMAIS LA POSSIBILITÉ DE VÉGÉTALISER CERTAINS ESPACES SUR NOS TROTTOIRS…

Chaumont cité jardin...

CHAUMONT, CITÉ JARDIN

Entourée par une ceinture verte, notre ville est nichée dans un écrin de nature. Archétype de « la ville à la campagne », Chaumont compte de beaux parcs et jardins... mais aussi la Suize, la Marne ou le canal. Or, force est de constater que nos rues font encore trop souvent grise mine. Si déjà plusieurs propriétaires ont pris soin de ravaler leur façade, **beaucoup pourraient, par une simple végétalisation, accroître de manière sensible la beauté de Chaumont en se faisant plaisir.**

On apprécie souvent de découvrir des villes ou des villages à la verdure abondante lorsqu'on part en vacances. Massifs d'hortensias ou glycines en façade charment le visiteur. Alors pourquoi ne pas en profiter chez nous et être en vacances toute l'année ?

Après tout, entretenue, restaurée et fleurie, Chaumont présente autant d'intérêt et de belles surprises qu'une cité de Dordogne ou de Bretagne !

LES AVANTAGES MÉCONNUS DE LA VÉGÉTALISATION

Contrairement à certaines idées reçues, les plantes en pied de mur présentent des intérêts multiples :
> **elles protègent les maçonneries de l'humidité** en les laissant respirer ce qui évite les remontées de salpêtre qui peuvent altérer l'aspect des murs ;
> en été, **les plantes rafraîchissent** en retenant le rayonnement solaire et en augmentant l'humidité de l'air ambiant ;
> **elle créé des refuges et des ressources alimentaires** aux oiseaux, aux plantes et aux insectes en leur redonnant la place qu'ils avaient en ville ;
> **elles dissimulent les éléments disgracieux** (coffrets...) et évitent les tags ;

...c'est à portée de main !

> **elles permettent aussi de tisser du lien** avec ses voisins et de partager l'espace public, pourquoi pas en échangeant des graines et des conseils !

Alors, qu'attendons-nous ?

COMMENT CHOISIR LES VEGETAUX ?

D'une manière générale, il convient de choisir les plantes dont le développement se rapporte à l'espace disponible ; votre imagination jardinière fera le reste... Ouvrez le champ des possibles : plantes grimpantes, vivaces, arbustives, aromatiques... dont voici quelques exemples :

Côté ombre : Hortensia, Bergenia, Hellébore, Lamier, Pétasites, Aspérule, Epimedium, Aegopode, Rhododendron, Heuchères...

Côté soleil : Géranium, Erigeron, Sedum, Arabis, Graminées, Campanule, Stachys, Lavande, Origan, Helianthème, Aubriète, Thym...

Grimpantes ligneuses : Clématite, Chèvrefeuille odorant, Polygonum, Jasmin, Bignone, Passiflore...

Grimpantes annuelles : Ipomée, Capucine, Roses trémières, Pois de senteur...

COMMENT LES FIXER ?

Certaines plantes grimpantes comme les vignes vierges, les ipomées et bien d'autres partent d'elles-mêmes à la conquête de l'espace en s'agrippant sur les murs et les supports existants.

D'autres nécessiteront la présence de tuteurs, de treillages ou de fils fixés aux murs pour se développer et s'épanouir.

Demandez conseil en Mairie.

Soutien technique et démarches administratives

VOUS ÊTES PRÊTS ?

Ça y est, votre décision est prise... vous avez investi dans un arrosoir, un râteau et acheté des gants de jardinier, bref... vous êtes prêt.
Sachez tout d'abord que la plantation se fait en automne et au printemps (il faut surtout éviter le gel ou la sécheresse).
Quant à la procédure à suivre, rien de plus simple :
Il suffit de faire une demande auprès de la Ville. Un rendez-vous précisera ce que vous êtes autorisé à faire, accompagné de conseils et d'astuces. Ensuite une convention sera signée pour finaliser l'autorisation. Le Centre Technique réalisera alors les fosses et les plantations et vous n'aurez plus qu'à vous en occuper.

Il vous faudra notamment respecter quelques règles simples :

> maintenir un passage libre sur trottoir d'au moins 90 cm, dans l'idéal 1,40 m (à étudier au cas par cas avec la Ville de Chaumont) ;

> ne pas altérer ou dissimuler des éléments d'architecture et de patrimoine à mettre en valeur ;

> arroser les plantations, tailler régulièrement les végétaux, et ramasser les feuilles mortes et déchets verts afin de tenir le trottoir dans un état de propreté permanent.

ATTENTION !

Une autorisation doit être obtenue avant tout début de plantation sur le domaine public. La Ville précisera ce qu'il est possible de faire. Certains endroits ne permettent pas de réaliser un aménagement de bande végétale par leur étroitesse. Il faudra donc se contenter d'une plante grimpante (glycine, clématite...), de pots ou de balconnières.

POUR TOUTE INFORMATION ET RENCONTRE, LA VILLE DE CHAUMONT EST À VOTRE DISPOSITION :

Ville de Chaumont
Place de la Concorde
Coeur de ville
AKOENIG@ville-chaumont.fr
tél. 07 88 32 02 75